

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 10 avril 2024 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

**Etaient présents :**

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	ANDRE René
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
SCHNEIDER Brigitte	SCHULTZ Laurent	HERGAT Michel	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	FRADELLA Cédric
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	KASPAR-COTRUPI Angèle	RECH Serge
ZIEGLER Damien	ACKER Christine	PAQUET Michel	SEGURA Olivier
POUGET Clémence	REBSTOCK Alexandra	HATRI Aïcha	MENTION Fanny
ZENNER Bernard	PHILIPPE Lionel	SCHIVRE Marc	MELEO Guy
PAULY Elsa	KOWALCZYK Maryline		

**Procurations :**

BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
RENAUX Patricia	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
FERRERO Marc	a donné procuration à	ANDRE René
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	JURCZAK Serge
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
WEIS Mathieu	a donné procuration à	REBSTOCK Alexandra
HOLSENBURGER Alexandre	a donné procuration à	DICK Rémy
MATHIEU Bertrand	a donné procuration à	HERGAT Michel
GRILLO Marie	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc à partir du point 9

**Absents excusés :**

FREYBURGER Julien

Absents non excusés :

COLIN Jean-Marie	HERFELD Marie-Laurence	SCHREIBER Roger	BEY Michèle
DEUTSCH André	ABATE Patrick	SCHUTZ Sylvie	LANGMAR Déborah
BRUSCO Stéphane	VETZEL Caroline	FATTORELLI Viviane	

La séance débute à 18h12

Sortie de M. JURCZAK pendant l'appel

POINT 1 :

Membres en exercice :	58
Présents :	33
Procurations :	10
Absents :	15

Retour de M. JURCZAK avant le début du point 2

POINT 2 :

Membres en exercice :	58
Présents :	34
Procurations :	11
Absents :	13

Arrivée de Mme SCHNEIDER avant le début du point 3  
Sortie du Président

POINT 3 :

Membres en exercice :	58
Présents :	34
Procurations :	10
Absents :	14

Retour du Président après le vote

A partir du point 4

Membres en exercice :	58
Présents :	35
Procurations :	11
Absents :	12

Pendant le point 9, départ de Mme SCHNEIDER et de M. ZIEGLER

POINT 9 :

Membres en exercice :	58
Présents :	33
Procurations :	12
Absents :	13

La séance se termine à 19h43

*Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :*

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées  
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

**POINT I-2 – DELIBERATION N°2024/I-9 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Vu les résultats du Compte Administratif 2023 du SMiTU ;

Après s'être assuré que Madame la Receveuse a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Il est demandé au Comité Syndical, de déclarer :

- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Receveuse, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve de sa part, ni observation. Le compte de gestion est consultable sur simple demande écrite auprès du SMiTU ;
- que le compte administratif 2023 du SMiTU est concordant avec le compte de gestion de la receveuse.

Le Bureau Syndical en date du 20 mars 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie en date du 2 avril 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, déclare :

- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Receveuse, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve de sa part, ni observation. Le compte de gestion est consultable sur simple demande écrite auprès du SMiTU ;
- que le compte administratif 2023 du SMiTU est concordant avec le compte de gestion de la receveuse.



Pour extrait conforme,

A Yutz, le 11 avril 2024

Le Président,  
Rémy DICK

